

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 20 mars 2023**

L'an 2023 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, MILLIET Thomas MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme Elodie BRAS), Mr LAUNAY Aurélien (a donné pouvoir à Mr Christian FERRAND)

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 13 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Fanny

Sommaire

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 27 janvier 2023
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Remplacement de Mme Frida RENE
 - Achat du terrain situé sur la parcelle C368
 - Clôture du recensement
 - Démarrage du marché
- d. Délibérations
 1. Vente Terrain Sunny Berry
 2. Mise à jour du régime indemnitaire
 3. Tarif de facturation de l'électricité lors des locations du Foyer Rural
 4. Vote du compte administratif et du compte de gestion

5. Votes des taux

e. Questions diverses

- Commission Voirie
- Eclairage de Noël
- Projet Cantine Garderie

En démarrage du Conseil Municipal, le Maire indique que le compte de gestion et le compte administratif ne sont pas disponibles à ce jour et ne pourront donc être votés.

a. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Fanny CHOLLET est désignée secrétaire de séance.

b. **Approbation du compte-rendu du conseil du 27 janvier 2023**

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

c. **Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal**

- Remplacement de Frida RENE

Frida est en arrêt maladie pour longue durée, jusqu'en juin. Elle est remplacée par Aurélie HENRY, de l'ASER, pour la partie ménage, et par une autre personne de l'ASER pour la cantine.

- Achat du terrain sur la parcelle C368

La commune a signé l'acquisition de la parcelle C368, située derrière l'église.

- Clôture du recensement

Le recensement s'est clôturé le 24 février. Presque 100% de la population a été recensée. Les chiffres officiels devraient paraître rapidement. En tout, ce sont 426 logements qui ont été recensés.

d. **Délibérations**

1. Vente Terrain Sunny Berry

Référence : 2023_08

Objet : Vente d'un terrain à Sunny Berry

Une délibération avait été prise en janvier 2022, concernant la vente d'un terrain à Sunny Berry. Mais après échanges entre le notaire et la trésorerie, il est nécessaire de modifier la précédente délibération, en lien avec la TVA à la marge qui ne peut être appliquée sur cette vente.

Le Maire rappelle que les parcelles A183 et B184 devront faire l'objet d'un transfert à la CCTHB du fait de leur situation en zone Ue. La CCTHB se chargera de la transaction avec SUNNY BERRY.

En revanche, la parcelle C185 d'une superficie de 3 782 m² peut être vendue à SUNNY BERRY. La cession est proposée à 18 910€ TTC (soit 5€ du m²), en ce compris 3 151.67€ de TVA, à laquelle s'ajouteront les frais de bornage d'un montant de 1 420.56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- du transfert des parcelles A183 et B184 à la communauté de communes Terres du Haut Berry
- de la vente de la parcelle C 185 à la société SUNNY BERRY pour un montant total de 18 910.00€

2. RIFSEEP : Mise à jour du régime indemnitaire

Référence : 2023_09

Objet : Mise à jour du régime indemnitaire

Il existe actuellement un régime indemnitaire sur la commune, mais les changements de personnels (départs et arrivées) nécessitent de modifier certains éléments.

Le Maire indique les changements proposés et rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP (une part fixe et une part variable).

Le centre de gestion a été saisi et a émis un avis favorable.

La principale modification est l'ouverture du RIFSEEP aux contractuels de droit public. Le Maire rappelle que l'attribution du RIFSEEP est facultative et repose sur des critères objectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er mars 2023.

3. Tarif de facturation de l'électricité lors des locations du Foyer Rural

Référence : 2023_10

Objet : Tarif de facturation de l'électricité lors des locations du Foyer Rural

En octobre 2022, une délibération avait été prise pour fixer les tarifs de location des salles. Il avait été indiqué que les dépenses d'électricité seraient facturées en plus, selon le tarif en vigueur au moment de la location.

La commission énergie avait ensuite fixé les tarifs suivants :

- 0,10 ct / kwh du 01 avril au 30 octobre
- 0,20 ct / kwh du 01 novembre au 31 mars
-

La Trésorerie ne peut valider un « tarif en vigueur », il est donc nécessaire de prendre une délibération indiquant le tarif de facturation de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de fixer les tarifs de facturation de l'électricité au moment des locations du Foyer Rural à

- 0,10 ct / kwh du 01 avril au 30 octobre
- 0,20 ct / kwh du 01 novembre au 31 mars

e. Questions diverses

- Taxes locales

Le Maire rappelle les taux de taxes locales.

Il indique qu'en 2023, les bases foncières bâties et non bâties augmenteront de 7.1%.

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'évolution des taxes pour l'élaboration du budget 2023.

- Commission Voirie

Une commission voirie a eu lieu et a permis de réaliser un bilan sur les travaux de voirie réalisés en 2022 (Marciauge, Chemin de la Futellerie, Chemin des Petits Poiriers, Impasse des Petits poiriers, Carrefour Les Grandes Maisons, Rue de la Résistance, Arrêt minute devant les comptoirs de Brécy et place PMR sur la place centrale) et de commencer à envisager le programme de rénovation des voiries pour 2023 et les années suivantes.

Un tableau chiffré est présenté.

Les demandes de travaux au département doivent être faites dès à présent, car cela peut mettre du temps avant qu'elles soient validées.

Il est évoqué dans le programme 2023 de réaliser deux passages pour piétons. Des renseignements doivent être pris pour savoir comment les faire.

- Eclairage de Noël

Il est proposé de poursuivre les illuminations de la commune, notamment en achetant des guirlandes pour le grand arbre situé sur la place, et en changeant les guirlandes autour de l'église et la mairie. Un devis est présenté comportant l'éclairage de la mairie (contour), l'éclairage de l'église et l'éclairage du sapin. Il est validé par le Conseil Municipal.

- Présentation du projet Cantine Garderie

Le Maire présente l'étude réalisée par la SEM TERRITORIA pour un futur projet de cantine et garderie.

Quatre possibilités sont étudiées, et des discussions ont lieu, pur que chacun puisse s'exprimer.

Les scénarios présentent tous des avantages et des inconvénients. Il paraît nécessaire de déterminer la première priorité et de réétudier les surfaces nécessaires à une cantine et/ou une garderie, en fonction des effectifs actuels mais également à venir.

Il paraît nécessaire de recourir à un architecte pour affiner les projets.

Par ailleurs, des contacts vont être pris pour visiter des projets sur des communes à proximité qui pourraient ressembler à celui souhaité par la commune.

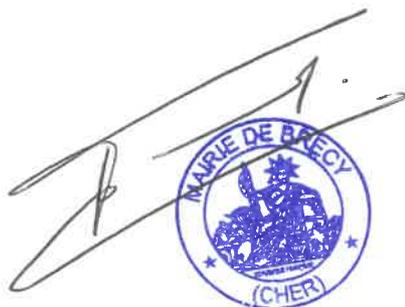
Le prochain Conseil est fixé au vendredi 7 avril, à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Brécy le *30 mars 2023*

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Fanny CHOLLET

